

**MAISON FAMILIALE DE LA FORET
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Vincin - BP 16 - 56610 ARRADON
Tél : 02.97.63.11.75 – Fax : 02.97.46.47.38

Site : <http://mfr-foret.com>

E mail : mfr.arradon@mfr.asso.fr

**OUVRIER
D'EXPLOITATION
FORESTIERE
CAPA diplôme de niveau 5
Ministère Agriculture**



*Cette action de formation s'inscrit dans le cadre du Programme
Bretagne Formation du Conseil Régional
de Bretagne. Son financement, est assuré conjointement par le
Conseil Régional de Bretagne et l'Union Européenne*



Objectif de la formation

La formation a pour objectif de former des **ouvriers qualifiés en travaux forestiers et sylviculture**, sous la responsabilité d'un supérieur, dans une entreprise forestière ou dans une propriété forestière.

Métiers préparés :

- Ouvrier Tâcheron
- Ouvrier dans une entreprise de travaux forestiers, une coopérative ou dans une propriété forestière...

Critères Professionnels :

- Capacité à exécuter des tâches d'ouvrier qualifié en travaux forestiers et sylviculture sous la responsabilité d'un supérieur
- Capacité à respecter les réglementations en vigueur
- Capacité à prendre en compte la dimension environnementale dans l'exécution des tâches
- Capacité à acquérir un niveau de professionnalisme et de compétences techniques
- Capacité à acquérir un niveau d'autonomie dans l'exécution des tâches
- Capacité à s'intégrer dans l'entreprise avec une prise en compte de sa réalité économique

Diplôme visé :

- CAPA Travaux Forestiers Spécialité Sylviculture.

Nature et Déroulement de la formation : Octobre à mai

Formation par Unités Capitalisables (UC) avec individualisation des parcours de formation.
La formation est basée sur le référentiel national du CAPA niveau 5.

Formation par Unités Capitalisables

- 7 UC du référentiel national adapté ;
- 1 UCARE thématique sur les spécificités du milieu naturel et forestier breton (au choix du stagiaire parmi les 2 UCARE proposées).

Dispositions pédagogiques et réglementaires

Cette formation est régie par les dispositions du code du travail et les différentes législations en vigueur relatives à la formation continue pour adultes.

Contenu de la formation

Domaine		Nombre d'Heures		
		Théorie	Pratique	TOTAL
D1: Domaine Technique et Professionnel				
UC 11	Sciences et Technologies - Théorie professionnelle	145	85	230
UC 12	Pratique professionnelle - Sylviculture	76	104	180
UCARE 1 (*)	Conduite d'un chantier d'abattage OU	10	60	70
UCARE 2 (*)	Entretien des milieux naturels sensibles ou protégés	45	25	70
D2: Domaine Mathématiques				
UC 2	Mathématiques	80	-	80
D4: Domaine Expression et communication				
UC 4	Communication orale et écrite	75	-	75
D5: Domaine Economique et professionnel				
UC 51	Vie sociale , Professionnelle et culturelle	55	-	55
UC 52	Entreprise et Vie professionnelle	45	-	45
Module TRE		25	-	25
D7: Domaine Hygiène et EPS				
UC 7	Comportements moteurs - EPS	8	32	40
(*) TOTAL DES HEURES INCLUANT L'UCARE 1		509	301	800
(*) TOTAL DES HEURES INCLUANT L'UCARE 2		534	266	800

Le cycle de formation est articulé sur 23 semaines en Centre (soit 800 heures) et 9 semaines en Entreprises (soit 315 heures). La formation en Entreprise est fractionnée en 3 périodes définies selon les activités des entreprises

Modalités d'évaluation :

- Contrôle de l'acquisition des objectifs intermédiaires et terminaux d'intégration
- Epreuves écrites, orales ou pratiques certificatives pour chaque UC
- Obtention du Diplôme après validation de toutes les UC dans un délai de 5 ans
- Attestation de formation.

Financement :

Cette action de formation s'inscrit dans le cadre du Programme Bretagne Formation du Conseil Régional de Bretagne. Son financement, est assuré par le Conseil Régional de Bretagne.

Rémunérations des stagiaires :

- Soit dans le cadre de l'ARE – dossier AIS du POLE EMPLOI
- Soit dans le cadre d'une rémunération du Conseil Régional de Bretagne
- Soit dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)

Conditions d'obtention du diplôme

- Etre majeur à la date de la délivrance du diplôme ;
- Avoir suivi l'ensemble des cours du CAPA soit une préparation d'une durée de 800 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels en centre de formation. Cette durée peut être réduite à 400 heures pour les candidats justifiant :
 - ✓ soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein, en rapport direct avec l'option ou la spécialité préparée, à l'entrée en formation ;
 - ✓ soit d'un niveau initial de formation de fin de cycle de détermination des lycées.

Conditions d'entrée en Formation

Préalables à l'admission en formation

- Entretien avec le Responsable de la Formation – Définition de projet professionnel
- Définition des parcours de formation et des modalités de financement du dossier

Conditions d'admission

- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi ;
- Les personnes étant sorties du système scolaire depuis au moins une année ;
- Les personnes n'ayant pas suivi une formation financée par le Conseil Régionale de Bretagne sur les deux années précédant l'entrée en formation.

Cas particuliers de la validation des projets de formation

- Pour les candidats de moins de 26 ans : Validation par la Mission locale
- Pour les candidats de 26 ans et plus : Validation par Pole Emploi avec remise d'un document de prescription.

Niveau d'entrée en formation

- Sans niveau particulier requis à l'entrée en formation, ni expérience professionnelle ;
- Dans tous les cas, des tests de positionnement seront prescrits à l'entrée en formation pour vérifier les pré-requis et établir les parcours de formation.

Niveau de sortie de la formation

- Niveau V.

POUR TOUT CONTACT OU RENSEIGNEMENT :

MFFE – BP 16 – Le Vincin -56610 ARRADON

Tél. : 02 97 63 11 75 – E mail : mfr.arradon@mfr.asso.fr

PLAN D'ACCES

